

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1346

21 juin 2011

SOMMAIRE

Acorn (Luxco) 1	64606	Immo Développement S.A.	64599
AI Global Investments S.à r.l.	64588	IRERE Industrial 2	64606
BI Sicav	64575	Island Capital S.à r.l.	64573
Clas Invest S.A.	64591	IVG HAEK HoldCo	64578
Contacom S.A.	64574	JRS SICAV	64599
Euro Quality System International	64594	L-Invest Holding S.A.	64579
Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l.	64601	Loweswater S.à r.l.	64598
Fashion Retail International S.A.	64580	Pamplona PE Holdco 4 S.A.	64602
FEIPA	64580	Pare85 SCI	64576
Filuni S.A.	64581	PF PRISM Holdings S.à r.l.	64586
Fitness Balance Sarl	64575	Realty S.A.	64573
GCL Holdings S.C.A.	64586	Ribeaumont Holding SPF S.A.	64572
Genichar S.A.	64593	RR&Co	64573
German Multi Industrial I S. à r. l.	64593	Run Partners SA	64595
Glacier Re Holdings S.à r.l.	64585	Rushold S.A.	64593
Global Alternative Energy Europe S.A.	64586	Skype Global S.à r.l.	64575
Goodrich Luxembourg S.à r.l., S.C.S.	64585	Slawka S.A.	64581
Goodrich Mexicali S.à r.l.	64586	Sopalim S.A.	64592
Goodrich Mexicali S.à r.l.	64593	Treveria Thirty-Five S.à r.l.	64581
Hannibal SCI	64571	Treveria Thirty-Four S.à r.l.	64585
Harlock Sarl	64598	Triton III LuxCo A 15 S.à r.l.	64562
Hollen S.à r.l.	64601	Two - One SCI	64575
HPFI Finance S.à r.l.	64608	ULMH S.à r.l.	64574
ILEDOR HOLDING, Société Anonyme- SPF	64599	WSM Luxembourg Holding S.à r.l.	64576

Triton III LuxCo A 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.682.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA and registered under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA and registered under number 1079 (“Triton Fund III F&F L.P.”),

represented by M^e Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2011; and

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.07, and having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (“TML3”),

represented by M^e Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2011.

The above-mentioned proxies, signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company is initially composed of two (2) shareholders. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Triton III LuxCo A 15 S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six hundred and twenty-five thousand (625,000) class A shares (the “Class A Shares”) and six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B shares (the “Class B Shares”), altogether referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class A Share Premium Account”) of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class B Share Premium Account”) of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

All shares may only be transferred among shareholders as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the “Board of Managers”) composed of at least two members who need not be shareholders (the “Managers”).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing,

by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 15. Representation of the Company. Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 21. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up,

- Triton Fund III F&F L.P., represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class A Shares.
- TML3, represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class B Shares.
- All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on 30 September 2011.

Resolutions of the shareholders' meeting *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy (3rd floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period of time:

- (i) Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Channel Islands, as Class A Manager; and
- (ii) Ms Charlmaine Vella, chartered accountant, born on 26 December 1969 in Rabat (Malta), with professional address at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands, as Class B Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un mars.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA et enregistrée sous le numéro 101339, agissant comme associé gérant (general partner) de Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA et enregistrée sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F L.P.»),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2011; et

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour capital social EUR 12.500,07, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 («TML3»),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2011.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la « Société ») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux (2) associés. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination sociale «Triton III LuxCo A 15 S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent

l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social souscrit. Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de

nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum com-

prenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

- Triton Fund III F&F L.P., représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie A;

- TML3, représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie B;

- Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 30 septembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 43, avenue John F. Kennedy (3ème étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Lars Frankfelt, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie A; et

(ii) Madame Charlmaine Vella, expert-comptable, née le 26 décembre 1969 à Rabat (Malte), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2011. Relation: RED/2011/621. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011042137/536.

(110046972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Hannibal SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg E 1.661.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011054335/10.

(110060802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Ribeumont Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.503.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric SICCHIA, employé privé, demeurant professionnellement à L2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CHENICLEM S.A., une société avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 62.863,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Ribeumont Holding SPF S.A., anciennement dénommée «RIBEAUMONT HOLDING S.A.», est une société anonyme régie par la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 84.503, constituée suivant acte notarié du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 12 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 27 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 484 du 27 mars 2002, et modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 20 décembre 2010 en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- que le capital social de la société Ribeumont Holding SPF S.A. s'élève actuellement à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que CHENICLEM S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société Ribeumont Holding SPF S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 mars 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 mars 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. SICCHIA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 25 mars 2011. Relation: LC/2011/13857. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011051731/59.

(110058063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

RR&Co, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011054482/14.

(110060782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Reality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.756.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 mai 2010

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX SA., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REALITY SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2011063751/25.

(110071873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Island Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054759/9.

(110062094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

ULMH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 158.870.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054574/10.

(110060771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Contacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.436.

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTACOM S.A., anc. «ARTS EVENTS», en abrégé «AE, anc. «INTERNATIONAL HEALTH ORGANISATION» (I.H.O.), ayant son siège social à Luxembourg, 31, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1312 du 2 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olegario RIVERO, employé privé, né le 10 juin 1966, demeurant à L-8030 Strassen 39, rue du Kiem.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy FRANKARD, employé privé, né le 18 mai 1962, avec adresse professionnelle à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rachel HARAND, employée privée, née le 23.01.1977, demeurant à L-2153 Luxembourg, 63, rue Antoine Meyer.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur: Monsieur Olegario RIVERO, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. RIVERO, G. FRANKARD, R. HARAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/16068. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052250/55.

(110059205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 94.559,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054516/11.

(110060728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Two - One SCI, Société Civile.

Siège social: L-6440 Echternach, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2011054572/12.

(110060751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Fitness Balance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054707/10.

(110062021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

BI Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 7 avril 2011 a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de:

Madame Christina LARSEN

Managing Director, BankInvest Group, Sundkrogsgade, 7, P.O. Box 2672, DK-2100, Copenhagen

Monsieur Kenneth Hallum KNUDSEN

Head of Fund Management and Operations, BankInvest Group, Sundkrogsgade, 7, P.O. Box 2672, DK-2100, Copenhagen

Monsieur Dan Johan LINDBERG,
 General Manager, BankInvest Group, 8-10 Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg
 pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2012.
 - de ne pas renouveler le mandat de KPMG Audit S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises,
 - de nommer DELOITTE S.A., 560 Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une
 période d'un an, prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012.

Pour BI SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
 Société Anonyme
 Signatures

Référence de publication: 2011063883/25.

(110070796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

WSM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.262.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.147.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 29 avril 2011:

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2011 qu'il a été décidé:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour la Société
 Signes S.A.
 Représentée par Vincent Goy
 Liquidateur

Référence de publication: 2011062004/20.

(110069044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pare85 SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 4.477.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Paul RETTER, ingénieur, né à Bettembourg le 17 septembre 1958, demeurant à L-2550 Luxembourg, 14 avenue du X Septembre.
- 2) Monsieur Félix RETTER, étudiant, né à Luxembourg le 24 novembre 1989, demeurant à 1328 Luxembourg, 71, rue Charlemagne.

Lesquels comparants ont décidé d'arrêter les statuts d'une société civile immobilière comme suit:

Titre I^{er} . Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur par vente, échange ou la location, l'administration, l'exploitation et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.

Art. 2. La société prend la dénomination de "PARE85 SCI", société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre en droit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR) représenté par mille (1.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de DEUX EUROS CINQUANTE CENTS (2,50.- EUR) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Paul RETTER prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts d'intérêts;

2. Monsieur Félix RETTER prénommé, une (1) part d'intérêt;

TOTAL: MILLE (1.000) parts d'intérêt.

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces de telle sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombe à la société en vertu des présentes est estimé à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

2) Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Paul RETTER, ingénieur, demeurant à 2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, né à Bettembourg, le 17 septembre 1958.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: P.RETTER, F.RETTER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15387. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011051717/112.

(110057905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

IVG HAEK HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.465.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.554.

— EXTRAIT

En vertu d'une décision du conseil communal de Schuttrange en date du 30 septembre 2009, le nom de la rue où se trouve le siège social de la Société, anciennement «22, Parc d'Activité Syrdall» a changé et est devenu «22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Veillez également noter que l'associé unique de la Société, IVG Luxembourg S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.381, a transféré son siège social du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, anciennement «22, Parc d'Activité Syrdall», avec effet au 1^{er} juin 2010.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 25 mars 2011, il a été décidé:

(i) de constater les démissions des personnes suivantes de leur mandat de gérant de la Société, avec effet au 31 mars 2011, à 0h00:

- Mme Anne Keilholz, avec adresse professionnelle à Wettinerstrasse 3, D-65189 Wiesbaden, République Fédérale d'Allemagne; et

- M. Marco Heim, avec adresse professionnelle au 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (anciennement 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

(ii) de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 1^{er} avril 2011, à 0h01 et pour une durée indéterminée:

- M. Bernhard Berg, avec adresse professionnelle à THE SQUAIRE 18, Am Flughafen, D-60549 Francfort-sur-le-Main, République Fédérale d'Allemagne;

- M. Osman Saritarla, avec adresse professionnelle au 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Steffen Ricken, avec adresse professionnelle à THE SQUAIRE 18, Am Flughafen, D-60549 Francfort-sur-le-Main, République Fédérale d'Allemagne.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Bernhard Berg, gérant;

- M. Osman Saritarla, gérant; et

- M. Steffen Ricken, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011054968/40.

(110060580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

L-Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.255.

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L-INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 798 du 30 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olegario RIVERO, employé privé, né le 10 juin 1966, demeurant à L-8030 Strassen 39, rue du Kiem.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy FRANKARD, employé privé, né le 18 mai 1962, avec adresse professionnelle à L-8008 Strassen, 98 route d'Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rachel HARAND, employée privée, née le 23.01.1977, demeurant à L-2153 Luxembourg, 63, rue Antoine Meyer.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur : Monsieur Olegario RIVERO, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. RIVERO, G. FRANKARD, R. HARAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/16065. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052365/53.

(110059200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Fashion Retail International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011054709/10.

(110061768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

FEIPA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.304.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19/04/2011.

Référence de publication: 2011054711/10.

(110062043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Filuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FILUNI S.A.

Référence de publication: 2011054712/11.

(110062146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Treveria Thirty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 129.769.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011058865/23.

(110065028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Slawka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 108.917.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company SLAWKA S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 108.917 (NIN 2005 2213 437),

incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 7th of June 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1204 of November 15, 2005, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the notary Camille MINES, residing in Capellen, on the 20th of November 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 130 of January 2009;
- by deed of the same notary Camille MINES on the 30th of April 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1184 of June 17, 2009;
- by deed of the same notary Camille MINES on the 5th of February 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 683 of March 31, 2010;
- by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 14th of December 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The corporate capital is set at one million Euro (€ 1.000.000.-), represented by one thousand (1.000) shares with a par value of one thousand Euro (€ 1.000.-) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (paragraph 1). The Company will have its registered office in Luxembourg.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (paragraph 1). The Company will have its registered office in Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991

represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SLAWKA S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.917 (NIN 2005 2213 437),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1204 du 15 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 20 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 130 du 21 janvier 2009;

- suivant acte reçu par le même notaire Camille MINES en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1184 du 17 juin 2009;

- suivant acte reçu par le même notaire Camille MINES en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 683 du 31 mars 2010;

- suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.
- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991, représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 avril 2011. Relation: ECH/2011/573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051188/176.

(110057610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Goodrich Luxembourg S.à r.l., S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 133.034.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054716/10.

(110062261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Treveria Thirty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.771.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058866/23.

(110065029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Glacier Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 283.936.128,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.275.

L'adresse professionnelle de Monsieur Luca Gallinelli est désormais: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour Glacier Re Holdings Sarl

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011054713/15.

(110061590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Global Alternative Energy Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.675.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement des Actionnaires le 6 avril 2011, l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré 12, rue Léon Thyès à Luxembourg au 63-65, Rue de Merl L-2146 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2011.

Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg. S.à r.l, B142674 au RCSL, située au 63-65, Rue de Merl, est nommée commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054714/15.

(110061838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 129.733.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054717/10.

(110062257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GCL Holdings S.C.A.

Société Européenne de Banque

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2011054721/14.

(110061796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

PF PRISM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.348.

—
In the year two thousand and eleven, on the first of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Wyeth Whitehall SARL”, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.180

duly represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 February, 2011.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity “Wyeth Whitehall SARL”, is the sole partner of “PF PRISM Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.348 and incorporated

by a deed of the undersigned notary on 24 January 2011, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles have been amended on the 31st of January 2011, not yet published (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND US Dollars (USD 225,000.-), so as to raise it from its present amount of TWENTY-THREE MILLION FOUR HUNDRED AND NINETY-TWO THOUSAND US Dollars (USD 23,492,000.-) to TWENTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND US Dollars (USD 23,717,000.-) by the issue of TWO HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND (225,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each such New Shares having a par value of ONE US Dollar (USD 1.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid up by a contribution in cash in the amount of TWO MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND US DOLLARS (USD 2,250,000.-) (the "Contribution").

The aggregate Contribution in relation to the New Shares is to be allocated as follows: (i) TWO HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND US Dollars (USD 225,000.-) is allocated to the share capital of the Company and (ii) TWO MILLION TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 2,025,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Subscription

Wyeth Whitehall SARL, prenamed, has declared to subscribe for TWO HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND (225,000) New Shares, and to pay them a total price of TWO HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND US Dollars (USD 225,000.-) together with total issue premium of TWO MILLION TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 2,025,000.-) by a contribution in cash.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

"Art. 7. First paragraph. The corporate capital of the company is set at TWENTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND US Dollars (USD 23,717,000.-) divided into TWENTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND (23,717,000) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at four thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Wyeth Whitehall SARL», une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.180,

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg 25 février 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant la partie comparante sus-nommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, «Wyeth Whitehall SARL», est l'associé unique de «PF PRISM Holdings S.à r.l.», ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158.348, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 24 janvier 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés le 31 janvier 2011, non encore publié au Mémorial.

Laquelle personne comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de DEUX CENT VINGT CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 225.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT-TROIS MILLIONS QUATRE-CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 23.492.000,-) à un montant de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT DIX SEPT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 23.717.000,-) par l'émission de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE (225.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, payées par un apport en numéraire pour un montant total de DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 2.250.000,-) (l'«Apport»).

L'apport total de DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 2.250.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) DEUX CENT VINGT CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 225.000,-) au capital social de la Société et (ii) DEUX MILLIONS VINGT CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 2.025.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

Wyeth Whitehall SARL, a déclaré souscrire toutes les DEUX CENT VINGT CINQ MILLE (225.000) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de DEUX CENT VINGT CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 225.000,-) ensemble avec une prime d'émission de DEUX MILLIONS VINGT CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 2.025.000,-) par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

«Art. 7. Premier alinéa. Le capital social de la société est fixé à VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT DIX SEPT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 23.717.000,-) divisé en VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT DIX SEPT (23.717.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison du présent acte, sont évalués à quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2011. Relation: EAC/2011/2912. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051721/112.

(110057877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and eleven, on the first of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended

for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25th of February 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,187,500.-) so as to raise it from its present amount of fourteen million seven hundred and fifty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 14,757,500.-) up to fifteen million nine hundred and forty-five thousand Euro (EUR 15,945,000.-) by the issue of one hundred and eighteen million seven hundred and fifty thousand (118,750,000) P Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New P Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

2. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,187,500.-) so as to raise it from its present amount of fourteen million seven hundred and fifty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 14,757,500.-) up to fifteen million nine hundred and forty-five thousand Euro (EUR 15,945,000.-) by the issue of one hundred and eighteen million seven hundred and fifty thousand (118,750,000) P Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New P Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New P Shares have been subscribed in cash by "Advent Hera (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 February 2011, hereto annexed. The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,187,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

"" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at fifteen million nine hundred and forty-five thousand Euro (EUR 15,945,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), four million five hundred thousand (4,500,000) N Shares (the "N Shares"), eight million five hundred thousand (8,500,000) O Shares (the "O Shares") and one hundred and twenty million (120,000,000) P Shares (the "P Shares")

having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the O Shares and the P Shares are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quatre vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 1,187,500,-), afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions sept cent cinquante-sept mille cinq cents Euros (EUR 14.757.500,-) jusqu'à quinze millions neuf cent quarante-cinq mille Euros (EUR 15.945.000,-) par l'émission de cent dix huit millions sept cent cinquante mille (118,750,000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie P ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie P") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

2. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à la réduction de capital décidés ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quatre vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 1,187,500,-), afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions sept cent cinquante-sept mille cinq cents Euros (EUR 14.757.500,-) jusqu'à quinze millions neuf cent quarante-cinq mille Euros (EUR 15.945.000,-) par l'émission de cent dix huit millions sept cent cinquante mille (118,750,000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie P ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie P") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie P sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent Hera (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'imma-

trication auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 février 2011, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total d'un million cent quatre vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 1,187,500,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze millions neuf cent quarante-cinq mille Euros (EUR 15.945.000,-) divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), (xi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), quatre millions cinq cent mille (4.500.000) Parts Sociales de Catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N») huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de catégorie O (les «Parts Sociales de Catégorie O») et un cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie O et les Parts Sociales de Catégorie P sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2011. Relation: EAC/2011/2911. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051502/170.

(110058289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Clas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 104.264.

Extrait de l'assemblée général extraordinaire tenue le 07 février 2011 au siège social de la société

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée générale de la société ont décidé:

1. décident de nommer un administrateur supplémentaire
2. décident de nommer un administrateur délégué

3. nomination au poste d'administrateur, Monsieur Ghali BENZERFA, né le 27 août 1945 à Mohammadia (DZA) de nationalité française, demeurant 16, rue Gaston BONNEIR à F-92600 ASNIERES (F),

4. nomination au poste d'administrateur délégué, de Monsieur Ghali BENZERFA, né le 27 août 1945 à Mohammadia (DZA) de nationalité française, demeurant 16, rue Gaston BONNEIR à F-92600 ASNIERES (F), avec pouvoir de signature individuelle;

5. le mandat d'administrateur délégué prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2013. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2011060726/21.

(110068025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Sopalim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.341.

L'an deux mille onze, le sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SOPALIM S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 100341, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 607 du 12 juin 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 554 du 9 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille francs suisses (CHF 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. LAC/2011/16822. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011053843/51.

(110060210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 129.733.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054718/10.

(110062259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Genichar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3542 Dudelange, 201-203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 52.068.

EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Engel Tom démissionne de sa fonction d'administrateur de la société sous rubrique avec effet au 03.12.2010.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2011054722/11.

(110060131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

German Multi Industrial I S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.205.

Extraits des résolutions des associés prises en date du 2 décembre 2010

1/ Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat de gérant en date de ce jour.

2/ Est nommé nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011054724/14.

(110062232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Rushold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.028.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 avril 2011

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- MAZARS, Société anonyme, 10 A, rue Henri Schnadt, L - 2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057309/19.

(110064371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Euro Quality System International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 127, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.841.

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christian STIEVENART, gérant de sociétés, né le 16 février 1966 à Dottignies (Belgique), demeurant au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et

2.- Monsieur Henry CHARLIER, gérant de sociétés, né le 6 décembre 1941 à Vaux-sous-Chevremont (Belgique), demeurant au 36, avenue de Chérémont, B-1300 Wavre

tous deux ici représentés par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de "Euro Quality System International", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 127, avenue Gaston Diderich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115.841 constituée par acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1289 du 4 juillet 2006,

et qu'ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), par l'émission et la création de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Est intervenu:

Monsieur Bernard BOUCHARD, administrateur de sociétés, né à Paris (F) le 10 novembre 1960, demeurant à F-77120 Amillis, 54, Hameau de Courcelles (France), ici représenté par Madame Laure SINESI en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Bernard BOUCHARD, déclare souscrire à toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales nouvellement émises, qui ont été souscrites et libérées de l'accord de tous les associés par apport en nature des cinq cents (500) parts sociales que le souscripteur détient dans la société à responsabilité limitée EURO-QUALITY SYSTEM AFRIQUE, ayant son siège social à Tanger (Maroc), Appart.231 Malabata, inscrite au Registre du Commerce du Tribunal de Tanger sous le numéro 26359, ayant un capital social de cent mille dirhams (DH 100 000), représenté par 1 000 (mille) parts sociales.

Cet apport évalué d'un commun accord entre les associés à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), est entièrement alloué au capital social de la société, tel que décrit dans la convention d'apport signé entre le souscripteur et la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Christian STIEVENART, cinq cents parts sociales	500
2.- Monsieur Henry CHARLIER, cinq cents parts sociales	500
3.- Monsieur Bernard BOUCHARD, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1250

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.250,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2011. Relation GRE/2011/1412. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011053653/63.

(110060431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Run Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 129.116.

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de RUN PARTNERS SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 129 116, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1649 du 4 août 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Chantai SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville, qui désigne comme secrétaire Aurélie WILD, commerciale, demeurant à Carspach (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Alexandre WILD, opticien, demeurant à Brumath (France).

Le Président expose d'abord que

1. Modification de l'objet social
2. Modification de l'article 4 des statuts
3. Modification du siège social
4. Refonte complète des statuts
5. Révocation des administrateurs et administrateur-délégué avec décharge
6. Nomination d'un administrateur unique
7. Démission du commissaire aux comptes avec décharge
8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle étend l'objet social aux activités de participation dans d'autres sociétés.

Deuxième résolution

Elle modifie l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet

- a) l'achat et la vente de tous terrains à bâtir ainsi que
- b) l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et l'administration de biens immobiliers personnels.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

Quatrième résolution

La Société n'ayant plus qu'un actionnaire, l'Assemblée procède à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: RUN PARTNERS SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet

- a) l'achat et la vente de tous terrains à bâtir ainsi que
- b) l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et l'administration de biens immobiliers personnels.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Cinquième résolution

Elle révoque GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84 282,

TRANSNATIONALE SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 102 220 et Jacques LIOUVILLE, professeur d'université, né à Blainville sur l'Eau/Meurthe-et-Moselle (France), le 21 mars 1954, demeurant à D-77694 Kehl, Kronenhofallee 4., de leurs fonctions d'administrateurs, respectivement pour le troisième nommé de ses fonctions d'administrateur-délégué. Elle leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateur unique:

BENGARY SA, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132 955, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

Septième résolution

Elle accepte la démission de Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale de ses fonctions de commissaire aux comptes. Elle lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139 578, avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon, Wild, Wild et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 mars 2011. Relation EAC/2011/4235. Reçu soixante quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 avril 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011051453/160.

(110056955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Harlock Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 425.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.879.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054729/15.

(110061639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Loweswater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011054774/11.

(110061948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 40.861.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011054747/14.

(110061984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Immo Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 113.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011054750/10.

(110061951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

JRS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 149.836.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of January,
before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (hereafter referred to as the "Meeting") of JRS SICAV (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 30 December 2009, number 2538, page 121783.

The Meeting was opened by Me Kim Kirsch, Avocat, professionally residing at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, as chairman.

The chairman appointed as secretary Me Joachim Cour, Avocat, professionally residing at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Thomas Göericke, Solicitor, professionally residing at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. removal of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to remove historical information;

2. removal of paragraph 7 of article 16 of the articles of incorporation of the Company, so as to increase the flexibility of the investment restrictions of the Company;

3. insertion of the following paragraph after paragraph 6 of article 16 of the articles of incorporation of the Company to anticipate the transposition in Luxembourg laws and regulations of certain provisions contained in the Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS):

"If, and to the extent permitted by and at the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, any class of shares may, in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Corporation, invest in other classes of shares of the Corporation.";

4. amendment of paragraph 3 of article 21 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"If redemption and/or conversion requests for more than 10% of the net asset value of a class are received, then the Corporation shall have the right to limit redemptions and/or conversions so they do not exceed this threshold amount of 10%. Redemptions and/or conversions shall be limited with respect to all shareholders seeking to redeem and/or convert shares as of a same Valuation Day so that each such shareholder shall have the same percentage of its redemption and/or conversion request honoured. The balance of such redemption and/or conversion requests shall be processed by the Corporation on the next day on which redemption and/or conversion requests are accepted, subject to the same limitation. On such day, such requests for redemption and/or conversion will be complied with in priority to subsequent requests.";

5. amendment of paragraphs 4 and 5 of section D. of article 23 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The percentage of the net asset value of the common portfolio of any such portfolio to be allocated to each class of shares, subject to any provisions in the sales documents of the Corporation, shall be determined as follows:

1) initially the percentage of the net asset of the common portfolio to be allocated to each share class shall be determined by reference to the allocations made on behalf of such classes of shares;"

II. That the extraordinary general meeting convened for 30 November 2010 could not validly deliberate and vote on the proposed agenda due to lack of quorum. The present Meeting was convened by notices containing the agenda sent to the shareholders by mail on 14 January 2011, and published in the Mémorial and in the "Luxemburger Wort" and in the "Letzeburger Journal" on 7 December 2010 and 7 January 2011.

III. That the shareholder(s) present or represented, the proxies (proxy) of the represented shareholder(s) and the number of their (its) shares are (is) shown on an attendance list signed by the present shareholder(s), the proxies (proxy) of the represented shareholder(s) and by the members of the Bureau and the notary. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the Bureau will be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. That the items on the agenda do not require any quorum and such resolutions will be validly adopted if approved by a majority of two thirds of the votes cast.

V. As a result of the foregoing, the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting resolves as follows:

First resolution

The Meeting unanimously resolves to remove the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to remove historical information.

Second resolution

The Meeting unanimously resolves to remove paragraph 7 of article 16 of the articles of incorporation of the Company so as to increase the flexibility of the investment restrictions of the Company.

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to insert the following paragraph after paragraph 6 of article 16 of the articles of incorporation of the Company to anticipate the transposition in Luxembourg laws and regulations of certain provisions contained in the Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS):

"If, and to the extent permitted by and at the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, any class of shares may, in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Corporation, invest in other classes of shares of the Corporation."

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolves to amend paragraph 3 of article 21 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"If redemption and/or conversion requests for more than 10% of the net asset value of a class are received, then the Corporation shall have the right to limit redemptions and/or conversions so they do not exceed this threshold amount of 10%. Redemptions and/or conversions shall be limited with respect to all shareholders seeking to redeem and/or convert shares as of a same Valuation Day so that each such shareholder shall have the same percentage of its redemption and/or conversion request honoured. The balance of such redemption and/or conversion requests shall be processed by the Corporation on the next day on which redemption and/or conversion requests are accepted, subject to the same limitation. On such day, such requests for redemption and/or conversion will be complied with in priority to subsequent requests."

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolves to amend paragraphs 4 and 5 of section D. of article 23 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The percentage of the net asset value of the common portfolio of any such portfolio to be allocated to each class of shares, subject to any provisions in the sales documents of the Corporation, shall be determined as follows:

1) initially the percentage of the net asset of the common portfolio to be allocated to each share class shall be determined by reference to the allocations made on behalf of such classes of shares;"

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English only.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: K. KIRSCH, J. COUR, T. GÖERICKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. Relation: LAC/2011/5695. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051655/107.

(110058077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.416.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054733/15.

(110061824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.655.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique de la société prises en date du 20 avril 2011

L'associé unique décide d'accepter la démission en tant que gérant de classe A de la Société rendue par M. Rob JENNER avec effet au 20 avril 2011.

L'associé unique décide de nommer M. Robert MEYER, né le 31 août 1960 à Harare, Zimbabwe, ayant pour adresse professionnelle le 180 Piccadilly, sixième étage, Londres, W1J 9ER, Royaume-Uni, comme gérant de classe A de la Société en remplacement du gérant ayant démissionné avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011057868/17.

(110064921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pamplona PE Holdco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.106.

In the year two thousand eleven, the seventeenth of February,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Pamplona PE Holdco 4 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.106 (the Company). The Company was incorporated on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1781 of 22 September 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on several occasions and for the last time on 31 August 2007 by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 22 of 5 January 2008.

The Meeting is chaired by Bertrand Geradin, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Isabelle Moy, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting appoints Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively hereafter referred to as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which shall remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau, having thus been constituted, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders represent all the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 3,944,232.50, represented by 40,000 ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 1.25 each and all the 3,115,386 preferred shares of the Company having a nominal value of EUR 1.25 each, and that the Meeting is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
 2. Amendment of articles 6 and 39 of the articles of association of the Company (the Articles);
 3. Approval of the annual accounts of the Company (composed of the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the accounts) for the financial year ended on 30 September 2010 (the 2010 Accounts) and allocation of the results;
 4. Discharge (quitus) to the members of the board of directors of the Company for the performance of their respective mandate for, and in connection with, the financial year ended on 30 September 2010;
 5. Authorisation to the Liquidator (as defined below) or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the approval of the 2010 Accounts, including but not limited to, the filing of documents (including the 2010 Accounts) with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation to the approval of the 2010 Accounts;
 6. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 7. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 8. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
9. Miscellaneous.

III. After due deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolves to amend article 6 and 39 of the Articles so that they shall read henceforth as follows:

" **Art. 6. Ordinary Shares - Preferred Shares.** Subject to the distribution of a surplus as provided in article 39 below, each Share entitles to equal profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence."

" **Art. 39. Allocation of the Surplus.** In the event of any voluntary or involuntary liquidation, bankruptcy, dissolution or Winding-up of the affairs of the Company and after payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the liquidation proceeds will be paid in priority to the holders of Preferred Shares in proportion to the Preferred Shares which they hold. The liquidation proceeds will be allocated (i) first to the holders of Preferred Shares until they have received an amount equal to the nominal value of each share and (ii) secondly, the surplus to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis."

Third resolution

The Shareholders, after having reviewed the annual accounts of the Company (composed of the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the accounts) for the financial year ended on 30 September 2010 (the 2010 Accounts), note that the Company has incurred a loss in an amount of EUR 137,262.25.

The Shareholders resolve to approve the 2010 Accounts and hereby accept the proposal of the board of directors of the Company to carry forward the loss in an amount of EUR 137,262.25 to the next financial year.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to give full discharge (quitus) to the members of the board of directors of the Company for the performance of their respective mandate for, and in connection with, the 2010 Accounts.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to severally empower and authorise the Liquidator or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the approval of the 2010 Accounts, including but not limited to, the filing of documents (including the 2010 Accounts) with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation to the approval of the 2010 Accounts.

Sixth resolution

The Shareholders resolve with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Seventh resolution

The Shareholders resolve to appoint Signes S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 46.251, as liquidator (liquidateur) of the Company.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

The Shareholders resolve that any unforeseen transaction fees in connection with the liquidation of the Company which have not been factored into the distribution calculations as of today will be borne by the Shareholders on a pro rata basis.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand on hundred euro (€ 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und elf, am siebenzehnten Februar,
vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

hat eine außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter der Pamplona PE Holdco 4 S.A. stattgefunden (die Hauptversammlung), einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Sitz in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 118106 (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß einer Urkunde vom 28. Juli 2006, aufgenommen durch Notar Martine Schaeffer, mit damaligem Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer C - N° 1781 vom 22. September 2006. Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde mehrmals geändert, letztmalig am 31. August 2007 durch eine vom Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgenommene Urkunde, die im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 22 vom 5. Januar 2008 veröffentlicht ist.

Die Hauptversammlung tritt unter dem Vorsitz von Bertrand Geradin, Rechtsanwalt mit Berufsanschrift in Luxemburg, (der Vorsitzende) zusammen. Der Vorsitzende ernennt Isabelle Moy, Rechtsanwalt mit Berufsanschrift in Luxemburg, zum Schriftführer (der Schriftführer). Die Hauptversammlung wählt sodann Lynn Elvinger, Rechtsanwalt mit Berufsanschrift in Luxemburg, zum Stimmenzähler. Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmenzähler werden im folgenden als Büro bezeichnet.

Die vertretenen Aktionäre der Gesellschaft (die Aktionäre) und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien ergeben sich aus einer Anwesenheitsliste, die dieser Urkunde beigelegt wird nach Unterzeichnung durch den Vertreter der Aktionäre sowie die Mitglieder des Büros.

Die Vollmachten der in der Hauptversammlung vertretenen Aktionäre werden nach ihrer Unterzeichnung ne varietur durch alle Parteien dieser Urkunde beigelegt.

Das so zusammengesetzte Büro ersucht den unterzeichneten Notar folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. dass das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 3.944.232,50, bestehend aus 40.000 Aktien der Gesellschaft mit einem Nominalwert von jeweils EUR 1,25 und 3.115.386 Vorzugsaktien der Gesellschaft mit einem Nominalwert von jeweils EUR 1,25, vertreten ist und dass die gegenwärtige Hauptversammlung somit rechtsgültig zusammengetreten ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtskräftig Beschlüsse fassen kann;

II. dass die Tagesordnung der Hauptversammlung folgende Punkte enthält:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
2. Änderung der Artikel 6 und 39 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);
3. Feststellung des Jahresabschlusses der Gesellschaft (bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anmerkungen zum Jahresabschluss) für das Geschäftsjahr, das am 30. September 2010 zu Ende gegangen ist (der Jahresabschluss 2010), und Verwendung des Ergebnisses;
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft für die Erfüllung ihres Mandats im Zusammenhang mit dem am 30. September 2010 zu Ende gegangenen Geschäftsjahr;
5. Vollmachterteilung an den Liquidator der Gesellschaft und jeden Rechtsanwalt der Kanzlei Allen & Overy Luxembourg zum Handeln für die Gesellschaft, um alle Formalitäten, Eintragungen und Handlungen im Zusammenhang mit dem Jahresabschluss 2010 gegenüber luxemburgischen Behörden vorzunehmen, einschließlich, ohne sich darauf zu beschränken, die Hinterlegung des Jahresabschlusses 2010 bei den luxemburgischen Behörden und die Veröffentlichung von Auszügen im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sowie alle Handlungen vorzunehmen, die im Zusammenhang mit der Feststellung des Jahresabschlusses 2010 notwendig oder hilfreich sind;
6. Auflösung der Gesellschaft und Beschluss die Gesellschaft zu liquidieren;
7. Bestellung des Liquidators für die Liquidation der Gesellschaft;
8. Bestimmung der Befugnisse des Liquidators sowie des Liquidationsverfahrens der Gesellschaft;
9. Verschiedenes.

III. Nach eingehender Beratung hat die Hauptversammlung die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Hauptversammlung vertreten ist, verzichtet die Hauptversammlung auf die Einberufungsformalitäten; die Aktionäre betrachten sich als ordnungsgemäß geladen und bestätigten, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, die Artikel 6 und 39 der Satzung zu ändern, sodass diese nunmehr den folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 6. Stammaktien - Vorzugsaktien.** Vorbehaltlich der Ausschüttung eines Gewinns gemäß Artikel 39 unten, wird mit jeder Aktie das Recht auf gleiche Beteiligung an Gewinnen der Gesellschaft in direkter Proportion zur Anzahl der existierenden Aktien verliehen."

" **Art. 39. Überschusszuweisung.** Im Falle einer/eines freiwilligen oder zwangsläufigen Abwicklung, Konkurses, Auflösung oder Liquidation der Angelegenheiten der Gesellschaft sowie nach Zahlung sämtlicher Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder für diese Zwecke erfolgenden Geldhinterlegungen wird der verbleibende Abwicklungsgewinn zunächst an die Inhaber der Vorzugsaktien gezahlt. Der Abwicklungsgewinn wird folgendermaßen zugeteilt (i) zunächst an die Inhaber von Vorzugsaktien bis diese einen Betrag erhalten haben, der dem Nominalwert jeder Aktie entspricht, dann (ii) der Überschuss an die Inhaber von Stammaktien im direkten Verhältnis zur Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien."

Dritter Beschluss

Die Aktionäre stellen nach Durchsicht des Jahresabschlusses der Gesellschaft (bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anmerkungen zum Jahresabschluss) für das Geschäftsjahr, das am 30. September 2010 zu Ende gegangen ist (der Jahresabschlusses 2010) fest, dass die Gesellschaft einen Verlust von EUR 137.262,25 verzeichnet hat.

Die Aktionäre billigen den Jahresabschluss 2010 und beschließen, dem Vorschlag des Verwaltungsrats der Gesellschaft den Verlust in Höhe von EUR 137.262,25 in das nächste Geschäftsjahr vorzutragen, zu folgen.

Vierter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, den Mitgliedern des Verwaltungsrats für die Erfüllung ihres Mandats im Zusammenhang mit dem Jahresabschluss 2010 Entlastung zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, an den Liquidator der Gesellschaft und jeden Rechtsanwalt der Kanzlei Allen & Overy Luxembourg Einzelvollmacht zum Handeln für die Gesellschaft zu erteilen, um alle Formalitäten, Eintragungen und Handlungen im Zusammenhang mit dem Jahresabschluss 2010 gegenüber luxemburgischen Behörden vorzunehmen, einschließlich, ohne sich darauf zu beschränken, die Hinterlegung des Jahresabschlusses 2010 bei den luxemburgischen Behörden und die Veröffentlichung von Auszügen im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sowie alle Handlungen vorzunehmen, die im Zusammenhang mit der Feststellung des Jahresabschlusses 2010 notwendig oder hilfreich sind.

Sechster Beschluss

Die Aktionäre beschließen, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und die Gesellschaft zu liquidieren.

Siebter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, Signes S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 46.251 zum Liquidator der Gesellschaft (der Liquidator) zu bestellen.

Achter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, dem Liquidator sämtliche Befugnisse nach Artikeln 144 fortfolgende des luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (das Handelsgesetzbuch) in seiner zum heutigen Tage geltenden Fassung zu übertragen.

Die Aktionäre beschließen des weiteren, den Liquidator anzuweisen, sämtliche Vermögenswerte der Gesellschaft bestmöglich zu liquidieren und alle Schulden der Gesellschaft zu tilgen.

Die Aktionäre beschließen, dem Liquidator zu erlauben, alle Handlungen und Rechtsgeschäfte vorzunehmen, einschließlich der in Artikel 145 des Handelsgesetzbuches genannten, ohne dass es dazu einer vorherigen Beschlussfassung durch die Hauptversammlung der Aktionäre bedarf. Der Liquidator ist berechtigt, unter seiner alleinigen Verantwortlichkeit, Untervollmachten an natürliche oder juristische Personen zur alleinigen oder gemeinschaftlichen Erfüllung oder Durchführung von bestimmten Handlungen oder Rechtsgeschäften zu erteilen.

Die Aktionäre beschließen, den Liquidator zu ermächtigen, im Namen der zu liquidierenden Gesellschaft alle Verpflichtungen zu erfüllen und Handlungen vorzunehmen, die sich aus einem für die Liquidation der Gesellschaft bzw. für die Verwertung ihrer Vermögenswerte erforderlichen Vertrag oder Dokument ergeben.

Die Aktionäre beschließen, den Liquidator zu ermächtigen, nach pflichtgemäßen Ermessen den Liquidationserlös als Vorauszahlung in bar oder als Sachleistung an die Aktionäre der Gesellschaft in Übereinstimmung mit Artikel 148 des Handelsgesetzbuches auszuschütten.

Die Aktionäre beschließen, alle unvorhergesehenen Transaktionskosten im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft, die in den aktuellen Ausschüttungsberechnungen nicht berücksichtigt sein sollten, pro rata zu ihrem Aktienanteil zu tragen.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, belaufen sich auf ungefähr eintausend einhundert euro (€ 1.000,-).

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, stellt hiermit klar, dass auf Wunsch der erschienenen Parteien, das vorliegende Dokument auf Englisch erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Falls Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text bestehen sollten, hat die englische Version Vorrang.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Parteien, hat derselbe Vertreter, zusammen mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Geradin, Moy, Elvinger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 février 2011. Relation: EAC/2011/2503. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011051128/234.

(110056886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

IRERE Industrial 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.750.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir AREF INDUSTRIAL HOLDINGS 2, a changé sa dénomination sociale en:
- IREER INDUSTRIAL HOLDINGS 2

Luxembourg, le 19 avril 2011.

IRERE Industrial 2

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011054756/14.

(110061576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Acorn (Luxco) 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.560,92.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.594.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of October,

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed,

There appeared:

Charterhouse Acorn, a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 117,791.70, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies' register pending (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Acorn (Luxco) 1, a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 81,750.-, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B, number 101.594, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on

18 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 September 2004, under number 898, which articles of incorporation have been last amended and restated on 15 October 2010 pursuant to a deed of Me. Martine Schaeffer who replaces the undersigned notary (the "Company").

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand one hundred eighty-nine Euro and eight Eurocent (EUR 69,189.08), in order to bring it from its current amount of eighty-one thousand seven hundred-fifty Euro (EUR 81,750.-) down to twelve thousand five hundred sixty Euro and ninety-two Eurocent (EUR 12,560.92) by cancellation of six million nine hundred eighteen thousand nine hundred and eight (6,918,908) Class A Ordinary Capital Shares having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

As the Company is the owner of the cancelled shares, no payment shall result from such cancellation.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

" **6.1 - Subscribed share capital.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred sixty Euro and ninety-two Eurocent (EUR 12,560.92) represented by represented by six thousand ninety-two (6,092) class A ordinary capital shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each (the "Class A Ordinary Capital Shares"), six hundred twenty-five thousand (625,000) Class B ordinary income shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each (the "Class B Ordinary Income Shares") and six hundred twenty-five thousand (625,000) Class C ordinary capital shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each (the "Class C Ordinary Capital Shares").

The Class A Ordinary Capital Shares, the Class B Ordinary Income Shares and the Class C Ordinary Capital Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares":

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg soussigné agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg actuellement empêché qui aura la garde des présentes minutes,

A comparu

Charterhouse Acorn, une société à responsabilité limitée, au capital social de 117.791,70€, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Le comparant est l'Associé Unique de Acorn (Luxco) 1, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 81.750,- €, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.594, (la «Société») constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné Maître Joseph Elvinger, en date du 18 juin 2004, publiée le 7 septembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 898. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le montant du capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf mille cent quatre-vingt-neuf euros et huit centimes (69.189,08€) de manière à le réduire de son montant actuel de quatre-vingt un mille sept cent cinquante euros (81,750€) à douze mille cinq cent soixante euros et quatre-vingt douze centimes (12.560,92€) par l'annulation de six millions neuf cent dix-huit mille neuf cent huit (6.918.908) Class A Ordinary Capital Shares ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01€) chacune.

Etant donné que la Société est le détenteur desdites parts sociales annulées, cette annulation de donne lieu à aucun paiement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la société qui se lit désormais comme suit:

« **6.1. Capital social souscrit.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent soixante euros et quatre-vingt douze centimes (12.560,92€), représenté par six mille quatre-vingt-douze (6.092) Class A Ordinary Capital Shares ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune (les «Class A Ordinary Capital Shares»), six cent vingt-cinq mille (625.000) Class B Ordinary Income Shares ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune (les «Class B Ordinary Income Shares») et six cent vingt-cinq mille (625.000) Class C Ordinary Capital Shares ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune.(les «Class C Ordinary Capital Shares»).

Les Class A Ordinary Capital Shares, Class B Ordinary Income Shares et Class C Ordinary Capital Shares sont désignées ci-après par une "Part Sociale" ou des «Parts Sociales».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, C. WERSANDT .

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46144. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2011052154/110.

(110058702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HPFI FINANCE S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011054738/12.

(110061943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.